# Pourquoi est-ce un problème...



## ...si je ne reconnais pas les indices d'une tentative d'hameçonnage vocal?

## Pourquoi est-ce un problème

• Il est probable que vous soyez victime d'une attaque d'hameçonnage vocal et que vous donniez aux cybercriminels l'information ou les moyens nécessaires pour obtenir l'accès à notre réseau électronique, ce qui constitue un risque pour l'information des citoyens canadiens.

#### Scénario

Vous recevez un appel téléphonique d'un agent de l'équipe de service informatique qui affirme que votre ordinateur est infecté par un virus. L'agent veut savoir quel type de logiciel anti-virus est installé sur votre ordinateur et il vous demande l'accès à distance immédiatement pour qu'il puisse nettoyer votre ordinateur et ce, avant que le virus n'infecte l'ordinateur de tous les autres employés. Quels sont les indices vous permettant de croire qu'il s'agit d'une tentative d'hameçonnage vocal?

## Mesures possibles (votez pour la bonne réponse)

- Option 1 : L'agent vous demande de lui donner l'accès à distance à votre ordinateur pour qu'il puisse le nettoyer.
- Option 2 : L'agent vous demande quel logiciel anti-virus est installé sur votre ordinateur.
- Option 3: La personne utilise la peur pour vous inciter à accepter son aide.

#### **Explication**

- Toutes les options présentées sont des indices d'une tentative d'hameçonnage vocal.
- Les employés de l'InfoService national du Ministère (GI-TI) ne vous demanderont jamais quels logiciels sont installés sur votre ordinateur car ils le savent déjà.
- L'InfoService national n'a pas besoin de l'accès à distance pour supprimer un virus de votre ordinateur.

#### Messages clés à retenir

- Ne répondez pas à des questions douteuses concernant le système informatique du Ministère.
- Ne donnez pas l'accès à distance à votre ordinateur à moins que vous ne soyez certain qu'il s'agit d'une demande légitime (par exemple, les demandes légitimes sont présentées par l'InfoService national ou un groupe de résolution à la suite d'une demande de service que vous avez déposée).
- En cas de doute, raccrochez et parlez-en à votre chef d'équipe/gestionnaire le plus tôt possible. Votre
  chef d'équipe ou gestionnaire doit ensuite communiquer avec le <u>Bureau régional de la sécurité</u> pour
  signaler l'incident.
- Ne vous fiez pas à l'identification de l'appelant de votre téléphone car les numéros de téléphone peuvent être falsifiés.

### Pour de plus amples renseignements

Hameconnage vocal